

Mesures Canada

Examen du secteur pétrolier en amont

Recommandations visant à établir le degré d'intervention approprié de Mesures Canada dans le secteur pétrolier en amont

Mai 2004

Document préparé par :

L'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont

Randy Latta
Gilles Pelletier
Larry Ranger

Table des matières

1.0	Introduction	1
1.1	Objectif du rapport	1
1.2	Méthodologie de l'examen du secteur	1
1.3	Critères de prise de décisions	3
1.4	Incidence des recommandations sur les examens des autres secteurs commerciaux	2
1.5	Intervenants sollicités	2
1.6	Conclusion, remerciements	3
2.0	Recommandations	4
2.1	Recommandation 1	4
2.2	Recommandation 2	5
	Annexe A	7
	Annexe B	9

1.0 Introduction

1.1 Objectif du rapport

Le présent rapport énonce les recommandations visant à établir le degré d'intervention approprié de Mesures Canada dans le secteur pétrolier en amont. Ces recommandations sont le fruit de consultation avec les intervenants du secteur afin d'assurer l'exactitude de la mesure des produits pétroliers bruts dans le secteur pétrolier en amont.

Le présent rapport résume les positions des intervenants du secteur pétrolier en amont, obtenues lors des consultations avec l'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont, et fournit à la haute direction de Mesures Canada une analyse raisonnée et les points à considérer qui sous-tendent chaque recommandation.

1.2 Méthodologie de l'examen du secteur

En décembre 2002, l'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont a commencé à communiquer sur une base individuelle avec un échantillon des intervenants du secteur afin d'obtenir une rétroaction préliminaire sur le secteur pétrolier en amont.

L'information obtenue a servi à comprendre le secteur pétrolier en amont et à déterminer le rôle de Mesures Canada dans ce secteur. L'équipe d'examen a documenté un ensemble de recommandations préliminaires en utilisant de la rétroaction reçue du secteur pétrolier en amont et en se servant des recommandations découlant des examens du secteur pétrolier aval et du secteur du gaz naturel qui s'appliquaient à des intervenants semblables. Les recommandations préliminaires ont été transmises aux intervenants pour commentaires et mise à jour subséquente. Les recommandations finales ont été soumises à la Canadian School of Hydrocarbon Measurement pour commentaires et acceptation, puis au Comité de la haute direction de Mesures Canada à des fins d'examen. Ce dernier prendra la décision finale quant à l'acceptation, au rejet, à la modification et à la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'examen du secteur pétrolier en amont.

1.3 Critères de prise de décisions

Au cours de la consultation, l'équipe a tenté d'obtenir le consensus des intervenants du secteur à l'égard de toutes les recommandations. Les conditions suivantes ont servi à guider la consultation auprès des intervenants :

- un accord généralisé de tous les intervenants sur toutes les recommandations;
- un appui généralisé des tierces parties (celles qui ne sont pas en cause dans une transaction commerciale);
- toutes les décisions/recommandations doivent être alignées sur l'orientation stratégique de Mesures Canada;
- toutes les recommandations doivent être durables dans le futur;
- toutes les recommandations doivent être en harmonie avec les « pratiques métrologiques saines »;
- les recommandations ne doivent pas enfreindre les exigences internationales ni placer le Canada en position de dérogation aux ententes commerciales internationales.

1.4 Incidence des recommandations sur les examens des autres secteurs commerciaux

Certaines recommandations comprises dans le présent rapport pourraient avoir une incidence sur l'examen des autres secteurs commerciaux. Ces autres examens pourraient étudier et même envisager l'adoption des recommandations découlant de l'examen du secteur pétrolier en amont; cependant elles ne seront applicables qu'au secteur pétrolier en amont.

1.5 Intervenants sollicités

L'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont a déployé tous les efforts possibles pour obtenir la participation d'un groupe représentatif des intervenants de l'industrie pétrolière en amont.

Les représentants du secteur comprennent les grandes pétrolières, les producteurs pétroliers indépendants, les associations de producteurs pétroliers, les entreprises de réparation/service d'appareils servant dans le secteur pétrolier et divers organismes de réglementation provinciaux et nationaux.

1.6 Conclusion, remerciements

L'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont aimerait exprimer ses sincères remerciements à tous les intervenants qui ont participé. L'échange de renseignements et le dialogue tout au long du processus de consultation se sont déroulés d'une façon courtoise et professionnelle et le secteur a fourni un appui apprécié. L'Équipe croit avoir satisfait aux obligations du projet en ayant recours à la consultation pour atteindre le principal objectif, soit déterminer le niveau d'intervention approprié de Mesures Canada dans le secteur pétrolier en amont. Si des précisions sont requises au sujet du présent rapport, les membres de l'Équipe d'examen du secteur pétrolier en amont se feront un plaisir d'aider.

L'équipe souhaite remercier le personnel, les gestionnaires et le Comité de la haute direction de Mesures Canada de leur appui et de leur apport pendant le projet. L'équipe tient également à remercier Sonia Roussy et Gilles Vinet, les agents de liaison de l'équipe d'examen du secteur, de leur patience, de leur appui et de leurs conseils tout au long du projet.

Randy Latta, chef de l'Équipe, latta.randy@ic.gc.ca, (780) 495-2610

Gilles Pelletier, membre de l'Équipe, pelletier.gilles@ic.gc.ca, (506) 636-4933

Larry Ranger, membre de l'Équipe, ranger.larry@ic.gc.ca, (705) 671-0633

2.0 Recommandations

Les deux recommandations suivantes s'inspirent de consultations auprès de l'industrie pétrolière en amont, principalement l'Association canadienne des producteurs pétroliers et le Groupe de mesure de l'industrie, ainsi que de renseignements obtenus lors de consultations menées dans le cadre de l'examen du secteur pétrolier aval et de l'examen du secteur commercial du gaz naturel dans des domaines apparentés au secteur pétrolier en amont.

2.1 Recommandation 1

Aucune intervention de Mesures Canada n'est requise pour l'approbation, l'inspection initiale et l'inspection périodique des appareils de mesure qui sont utilisés dans le cadre de transactions commerciales pour la mesure de produits pétroliers bruts.

Situation actuelle :

À l'heure actuelle, la participation de Mesures Canada au secteur pétrolier en amont se limite à l'inspection de quelques appareils, essentiellement des ponts-basculés routiers servant à peser le pétrole brut qui est transvidé dans des installations pétrolières pour traitement. Mesures Canada n'intervient pas dans l'essai des autres appareils servant à mesurer le pétrole brut ni dans l'essai de l'appareillage auxiliaire utilisé dans le processus de mesure. Mesures Canada ne prend pas non plus part à l'étalonnage ni à l'étalonnage dimensionnel des récipients pour la vente de pétrole brut en vrac. Plusieurs appareils utilisés dans le secteur pétrolier en amont n'ont pas été approuvés aux fins d'utilisation commerciale. Mesures Canada n'a engagé aucune action coercitive dans le secteur pour rendre ces appareils conformes à ses propres exigences.

Analyse raisonnée :

Bien que Mesures Canada n'a pas joué un grand rôle dans le secteur pétrolier en amont, plusieurs autres contrôles métrologiques sont appliqués. La plupart des entreprises intervenant dans le secteur ont les ressources et l'expertise nécessaires pour assurer l'exactitude des mesures, qui est primordiale pour les intervenants intéressés en raison du volume élevé de produits en cause. La majorité des transactions sont basées sur des contrats entre les intervenants et comprennent des contrôles métrologiques. Les transactions sont également réglementées par des organismes provinciaux afin d'assurer que les redevances applicables sont payées en fonction des volumes produits.

Points à considérer :

La législation de Mesures Canada s'applique toujours au secteur et, à ce titre, la plupart des appareils sont non conformes. Les tolérances et les fréquences d'inspection adoptées pour le secteur en cause sont telles qu'une plus grande intervention de Mesures Canada n'ajouterait aucune valeur aux transactions qui ont lieu à l'heure actuelle.

2.2 Recommandation 2

- a) Mesures Canada doit assurer l'adoption d'une législation selon laquelle tous les étalons de travail servant à étalonner et/ou certifier des appareils commerciaux et des appareils auxiliaires doivent officiellement être acceptés, étalonnés et certifiés par Mesures Canada aux intervalles prescrits.
- b) Mesures Canada doit assurer l'adoption d'une législation selon laquelle tous les étalons de référence servant à étalonner et/ou certifier des étalons de travail doivent officiellement être acceptés, étalonnés et certifiés par Mesures Canada aux intervalles prescrits.

Situation actuelle :

À l'heure actuelle, les pratiques d'étalonnage et de certification des étalons de travail et des étalons de référence de Mesures Canada dans le secteur pétrolier en amont ne sont pas uniformes. La plupart des étalons de travail et de référence utilisés dans le secteur qui sont étalonnés et certifiés par Mesures Canada sont également utilisés dans d'autres secteurs où l'étalonnage par Mesures Canada est requis.

Points à considérer :

Des grosses transactions commerciales sont effectuées quotidiennement dans le secteur pétrolier en amont. Bien que le secteur peut assurer l'exactitude de la mesure, il nécessite tout de même l'accès aux étalons traçables au niveau national afin de maintenir des règles de jeu équitables. Mesures Canada devrait assurer l'étalonnage des étalons dans ce secteur.

Il peut être difficile pour Mesures Canada d'étalonner et de certifier les étalons de travail fixes (p. ex. sur des plates-formes de forage en mer). Il se peut que Mesures Canada n'ait pas d'expérience dans l'étalonnage de certains types d'étalons de travail.

Les intervenants oeuvrant dans la partie supérieure du secteur du gaz naturel sont d'avis qu'aucune intervention de Mesures Canada n'est requise. Selon les intervenants du secteur pétrolier en amont, les appareils et les transactions dans la partie supérieure du secteur pétrolier aval s'apparentent plus à ceux du secteur pétrolier en amont et, dans certains cas, le même appareil est utilisé dans les deux secteurs.

Deux recommandations semblables à la recommandation 2 ont été formulées lors de l'examen du secteur pétrolier aval. À ce moment-là, Mesures Canada a établi qu'il faudrait modifier la *Loi sur les poids et mesures* pour mettre en oeuvre ces types de recommandations. En vertu de la *Loi* actuelle, Mesures Canada ne peut exiger la certification des étalons servant exclusivement à étalonner des compteurs. La *Loi* vise uniquement les étalons servant à effectuer des inspections au nom de Mesures Canada.

Mesures Canada effectue des examens dans plusieurs secteurs et les recommandations qui en découlent pourraient donner lieu à d'autres modifications nécessaires de la *Loi sur les poids et mesures*. Mesures Canada a donc décidé de ne pas apporter de modifications à la *Loi* avant 2006. Modifier une loi est un processus long et cette approche permettra à Mesures Canada d'incorporer les recommandations découlant de plusieurs examens de secteurs à la fois.

D'ici 2006, Mesures Canada communiquera avec des intervenants engagés dans des transactions faisant appel à des compteurs de pipelines pour mesurer les produits afin de confirmer qu'ils continuent d'appuyer ces types de recommandations. Entre-temps, alors que Mesures Canada encourage l'utilisation d'étalons certifiés et traçables par tous les fournisseurs de services, aucun programme ni aucune réglementation en place n'exigera que des organismes effectuant du travail à l'extérieur des programmes de reconnaissance de Mesures Canada utilisent des étalons certifiés. Les propriétaires de compteurs ayant recours à des fournisseurs de services non reconnus par Mesures Canada pour effectuer l'entretien courant de leurs compteurs pourraient inclure une condition dans leur contrat de services qui obligerait les fournisseurs à utiliser des étalons certifiés et traçables.

Annexe A

Intervenants sollicités

Alberta Energy and Utilities Board
Anadarko Canada Co.
Atlantic Petroleum
Barton Instruments Systems Ltd.
BC Oil and Gas Commission
Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
Association canadienne des producteurs pétroliers
Canadian Natural Resources Ltd.
Canadian Superior Energy Inc.
CanAlta Controls Ltd.
Canaport Ltd.
Canship Penney Umland
CB Engineering
Central Alberta Midstream
Chevron Canada Resources Ltd.
Conoco Phillips Canada Ltd.
CS Automation
Daniel Industries Inc.
Devon Canada Co.
Devon Energy Co.
Ministère des mines et de l'énergie de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick
EI Paso Energy Co.
EnCana Co.
Exxon Mobil Canada
Fas Gas Oil Ltd.
G & G Metering Services Ltd.
Gibson Energy Ltd.
GS Hitech Controls Inc.
Husky Oil Marketing Company
Imperial Oil Ltd.
IMTT Newfoundland Ltd.
Pétrole et gaz des Indiens du Canada
Irving Oil Ltd.
Kenonic Controls Ltd.
Kerr-McGee Oil & Gas Co.
Keyspan Energy Canada Inc.
LTS Sales Ltd.
Office national de l'énergie
Ressources naturelles Canada
North Atlantic Refinery Ltd.
NRForce Resource Management Ltd.
Oil Water Cut Data
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Ontario Petroleum Institute Inc.
Peacock Inc.
Pembina Controls
Preceptive Resources Management Ltd.
Petro Canada Oil and Gas Ltd.
PGI International
Ministère du développement et de la technologie et ministère de l'énergie et des minéraux de l'Île-du-Prince-Édouard
Quantum Control Services Ltd.
Quarum Business Solutions
Samson Canada Ltd.

Saybolt Canada Ltd.
SGS Canada Inc.
Shell Canada Products Ltd.
Small Explorers and Producers Association
of Canada
Sparton Co.
Statia Terminals Canada Inc.
Suncor Energy Ltd.
Talisman Energy Inc.
Total Production Services Inc.
Trans Canada Pipelines Ltd.
Wyoming Meter Proving Service

Annexe B

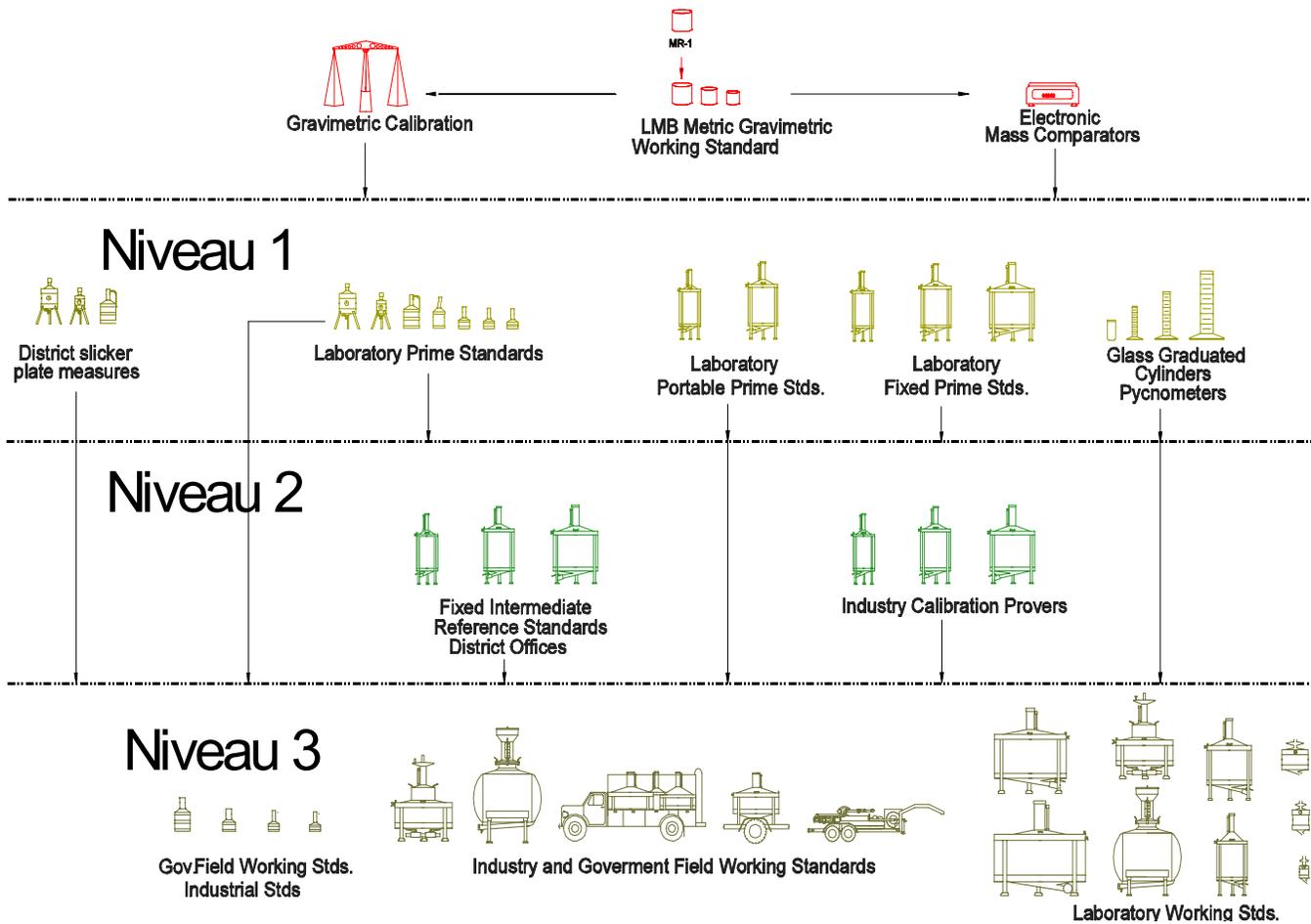


Figure 1

Gravimetric Calibration = Étalonnage gravimétrique

MR-1 = MR-1

LMB Metric Gravimetric Working Standard = Étalon de travail gravimétrique métrique de DML

Electronic Mass Comparators = Comparateur de masses électronique

District slicker plate measures = Mesures à raclette de district

Laboratory Prime Standards = Étalons primaires de laboratoire

Laboratory Portable Prime Stds. = Étalons primaires portables de laboratoire

Laboratory Fixed Prime Stds. = Étalons primaires fixes de laboratoire

Glass Graduated Cylinders Pycnometers = Pycnomètres en verre gradués

Fixed Intermediate Reference Standards District Offices = Étalons de référence intermédiaires fixes des bureaux de district

Industry Calibration Provers = Cuves d'étalonnage de l'industrie

Gov. Field Working Stds. Industrial Stds. = Étalons de travail sur le terrain du gouvernement - Étalons industriels

Industry and Government Field Working
Standards = Étalons de travail sur le terrain
de l'industrie et du gouvernement

Laboratory Working Stds. = Étalons de
travail de laboratoire